

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 2
de la Régie de l'énergie
(la « Régie »)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE
RELATIVE À L'AJOUT DE TRANSFORMATEURS À 120-25 kV AU POSTE DE SAINTE-ROSALIE ET AU
DÉMANTÈLEMENT DU RÉSEAU À 49 kV**

OBJECTIF DU PROJET

- 1. Références :**
- (i) Dossier R-4167-2021, pièce [B-0068](#), Annexe 2;
 - (ii) Pièce [B-0015](#), p. 5, l. 1 à 7;
 - (iii) Site OASIS d'HQT, Processus d'information et d'échanges sur la planification du réseau de transport d'Hydro-Québec, [présentation Power Point du 3 juin 2021](#), p. 11;
 - (iv) Pièce [B-0015](#), p. 6, l. 6 à 9;
 - (v) Pièce [B-0015](#), p. 11 et 12;
 - (vi) Pièce [B-0004](#), p. 12, l. 7 à 10.

Préambule :

(i) L'Annexe 2 de la pièce B-0068 déposée au dossier tarifaire R-4167-2021 présente les investissements par catégorie à l'horizon 2031 (M\$). Le Projet « Nouvelle ligne 120 kV Montérégie-Ste-Rosalie » apparaît aux catégories « Maintien des actifs » (38,4 M\$) et « Croissance charge locale » (41,9 M\$).

(ii) « *Au moment du dépôt du dossier tarifaire R-4167-2021, le projet « Nouvelle ligne 120 kV Montérégie–Sainte-Rosalie » faisait référence à deux projets distincts, soit le projet d'ajout de transformation au poste de Sainte-Rosalie visant à assurer la pérennité du réseau à 49 kV (100 % en « Maintien des actifs ») et celui de la nouvelle ligne Montérégie–Sainte-Rosalie à 120 kV visant à régler les enjeux de croissance du réseau à 120 kV (100 % en « Croissance des besoins de la clientèle ») ».*

(iii) Extrait de la présentation intitulée « Planification ouverte / Plan d'évolution Montérégie – Saint-Césaire » datée des 3 et 4 juin 2021.

«

Coûts et échéanciers

2021	Cour terme	Moyen terme	Long terme
Démarrage des projets	Ligne Montérégie – Ste-Rosalie Ajout 2 transformateurs à Ste-Rosalie Démantèlement Masko, Ste-Hélène	Conversion Coopérative d'électricité Saint-Jean-Baptiste de Rouville	Nouveau poste Marieville
Investissement prévu Transporteur \$ de réalisation	190 M\$	200 M\$ (+10 M\$)	300 M\$ (+100 M\$)

»

(iv) « Le tableau R1.2.2 montre que le Projet a un effet positif sur la charge des postes satellites de la région de Saint-Hyacinthe, sans toutefois régler les enjeux de croissance à partir de 2030-2031, pour lesquels la solution est à l'étude. » [nous soulignons]

(v) « Comme ces deux projets sont indépendants l'un de l'autre, ils ont été dissociés. En effet, le Projet vise à maintenir la fiabilité des installations, tandis que celui de la nouvelle ligne Montérégie–Sainte-Rosalie à 120 kV vise à éliminer les surcharges observées sur les lignes à 120 kV, dues à la croissance de la charge. De plus, ces projets sont indépendants, car il serait possible de les réaliser l'un sans l'autre ou d'inverser leurs mises en service. » [nous soulignons]

(vi) « À la suite de l'ajout des deux transformateurs, la capacité limite de transformation du poste de Sainte-Rosalie à 120-25 kV passera de 65 MVA à environ 194 MVA, ce qui constitue la solution technique minimale afin d'assurer le service rendu par le réseau à 49 kV qui sera démantelé. Leur mise en service est prévue en juillet 2027. » [nous soulignons]

Demandes :

1.1 En vous référant au contexte suivant :

- Au dossier tarifaire R-4167-2021, le coût total prévu du projet « Nouvelle ligne 120 kV Montérégie–Sainte-Rosalie » s'élève à 80,3 M\$ (38,4 M\$ + 41,9 M\$) (référence (i)).
- Au moment du dépôt dossier tarifaire R-4167-2021, le projet « Nouvelle ligne 120 kV Montérégie–Sainte-Rosalie » faisait référence à deux projets distincts (référence (ii)).

Veillez concilier le coût total de 80,3 M\$ prévu au dossier tarifaire R-4167-2021 avec le coût total prévu de 190 M\$ indiqué à la référence (iii).

Réponse :

1 **Le coût total prévu de 190 M\$ indiqué à la référence (iii) comprenait l'ensemble**
2 **des travaux prévus à court terme dans la zone d'étude lesquels incluait, en**
3 **plus des travaux de la référence (ii), les travaux de pérennité au poste de**
4 **Saint-Césaire et de reconstruction de la ligne 1336 reliant les postes Leclerc et**
5 **de Granby.**

1.2 Veuillez indiquer si la liste des projets prévus à la référence (iii) est à jour et complète. Veuillez également indiquer si la séquence de réalisation des projets prévus à la référence (iii) est à jour et complète. Au besoin, veuillez élaborer.

Réponse :

- 1 **Les grandes orientations globales d'interventions indiquées à la référence (iii)**
2 **demeurent et le Projet s'inscrit de façon cohérente parmi celles-ci.**
- 3 **Toutefois, le Transporteur précise que la liste des interventions et la séquence**
4 **des travaux évoluent constamment pour tenir compte notamment de**
5 **l'évolution des besoins de fiabilité du réseau et des besoins de sa clientèle.**
6 **Ainsi, le Transporteur soumettra les demandes d'autorisation des projets au**
7 **moment opportun de façon à assurer adéquatement sa mission.**

Dans la négative, veuillez déposer le Plan d'évolution Montérégie – Saint-Césaire le plus à jour.

Réponse :

- 8 **Sans objet.**

- 1.3 En vous référant à (iv), veuillez expliquer quelle est la solution présentement à l'étude afin de régler les enjeux de croissance à partir de 2030-2031.

Réponse :

- 9 **Le Transporteur n'est pas en mesure à cette étape de l'étude de préciser la**
10 **solution.**
- 11 **À titre indicatif, le Transporteur précise que le poste de Sainte-Rosalie se**
12 **trouvera dans sa configuration ultime une fois le Projet réalisé. Ainsi,**
13 **l'augmentation de la capacité limite de transformation du poste ne pourrait être**
14 **considérée comme une solution potentielle pour répondre aux enjeux de**
15 **croissance. À cet effet, le Transporteur présentera un projet à la Régie, le**
16 **cas échéant.**

- 1.4 En vous référant à (v), veuillez expliquer les impacts d'un scénario hypothétique selon lequel la Régie autoriserait la réalisation du Projet mais que le projet de la « Nouvelle ligne 120 kV Montérégie–Sainte-Rosalie » n'était pas réalisé.

Dans votre réponse, veuillez détailler les conséquences :

- 1.4.1 D'une possible sous-utilisation de la CLT de 194 MVA du poste Sainte-Rosalie à 120-25 kV (référence (vi)).

Réponse :

1 **Le Transporteur rappelle que le Projet vise à assurer la pérennité de certains**
2 **équipements au poste de Sainte-Rosalie ainsi qu'à éviter d'importants travaux**
3 **en pérennité requis par plusieurs postes et lignes du réseau à 49 kV. Ainsi,**
4 **l'ajout de deux transformateurs à 120-25 kV, ainsi qu'une section à 25 kV au**
5 **poste de Sainte-Rosalie est la solution minimale qui permettra d'assurer le**
6 **même service que le réseau à 49 kV qui sera démantelé. Sans égard à l'issue**
7 **de l'éventuelle demande d'autorisation du projet de la nouvelle ligne**
8 **Montréal–Sainte-Rosalie à 120 kV, la pérennité du réseau à 49 kV sera**
9 **assurée par le présent Projet.**

10 **Par ailleurs, la question réfère à un scénario hypothétique pour lequel aucune**
11 **analyse spécifique n'a été faite dans le cadre de la préparation du présent**
12 **dossier.**

1.4.2 Sur la planification des projets de la référence (iii).

Réponse :

13 **La question réfère à un scénario hypothétique pour lequel aucune analyse**
14 **spécifique n'a été faite dans le cadre de la préparation du présent dossier.**

15 **Voir également la réponse à la question 1.2.**

1.4.3 Sur les enjeux de croissance au poste de Sainte-Rosalie.

Réponse :

16 **La question réfère à un scénario hypothétique pour lequel aucune analyse**
17 **spécifique n'a été faite dans le cadre de la préparation du présent dossier.**

18 **Le Transporteur indique qu'il poursuit actuellement des analyses afin de**
19 **répondre aux enjeux de croissance aux postes de Sainte-Rosalie et Casavant.**
20 **Il n'est pas en mesure à cette étape de préciser la solution, ni les impacts**
21 **déoulant du scénario hypothétique.**